

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1612**

commune (s) :

objet : Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - Lots n° 1 à 5 -  
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

**Commission permanente du 15 mai 2017****Décision n° CP-2017-1612**

objet : **Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - Lots n° 1 à 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation de la consultation****1° - Objet de la consultation**

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution des marchés (5 lots) portant sur les travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable. Les marchés concerneront des travaux de gestion patrimoniale ainsi que de renforcement, d'extension, de renouvellement et de maillage des réseaux d'eau potable de la Métropole de Lyon.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 16 000 000 € HT sur 2 ans.

Compte tenu de ses montants prévisionnels, le lot technique 6 est soumis au Conseil du 22 mai 2017 pour lancement de la procédure d'appel d'offres et autorisation de signature.

**2° - Allotissement du marché**

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 5 lots géographiques définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises :

- lot n° 1 : secteur ET CENTRE : Lyon 3°, 6° et Villeurbanne,

- lot n° 2 : secteur ET CENTRE : autre que les 3° et 6° arrondissements de Lyon et Villeurbanne,

- lot n° 3 : secteur ET EST : Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux,

- lot n° 4 : secteur ET NORD : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux,

- lot n° 5 : secteur ET OUEST : Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny.

## II - La procédure de passation du marché

### 1° - Procédure d'attribution et forme du marché

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les lots feraient l'objet d'accords-cadres à bons de commande, au sens des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 susdit.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

### 2° - Les engagements de commande relatifs à chaque lot

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

N° du lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande sur la durée ferme du marché	Engagement maximum de commande sur la durée ferme du marché
		en € HT	en € HT
1	secteur ET CENTRE : Lyon 3°, 6° et Villeurbanne	1 000 000	3 200 000
2	secteur ET CENTRE : autre que les 3° et 6° arrondissements de Lyon et Villeurbanne	1 000 000	3 200 000
3	secteur ET EST : Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux	1 000 000	3 200 000
4	secteur ET NORD : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux La Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux	1 000 000	3 200 000
5	secteur ET OUEST : Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny	1 000 000	3 200 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution des marchés de travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - lots n° 1 à 5.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon la décision de l'acheteur.

**3° - Les offres** seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents relatifs aux travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : secteur ET CENTRE : Lyon 3°, 6° et Villeurbanne pour un montant minimum de 1 000 000 € HT et pour un montant maximum de 3 200 000 € HT pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 2 : secteur ET CENTRE : autre que les 3° et 6° arrondissements de Lyon et Villeurbanne pour un montant minimum de 1 000 000 € HT et pour un montant maximum de 3 200 000 € HT pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 3 : secteur ET EST : Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux pour un montant minimum de 1 000 000 € HT et pour un montant maximum de 3 200 000 € HT pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 4 : secteur ET NORD : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux pour un montant minimum de 1 000 000 € HT et pour un montant maximum de 3 200 000 € HT pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 5 : secteur ET OUEST : Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny pour un montant minimum de 1 000 000 € HT et pour un montant maximum de 3 200 000 € HT pour une durée ferme de 2 ans.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe des eaux - exercices 2018 et 2019 - compte 2315 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.**